



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 3 avril 2025

Retrait du Rapport-préavis N° 2024/01

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a présenté, en janvier 2024, le Rapport-préavis N° 2024/01 : Réponse au postulat de Conscience Pierre et consorts « Formatrices et formateurs pour adultes - un métier précaire à revaloriser rapidement ».

La commission ayant traité de cet objet a formulé plusieurs vœux, dont celui de présenter, à la fin de la législature au plus tard, un nouveau préavis afin présenter un nouveau concept du dispositif compétence de base et de subventionnement des institutions CIFEA.

La Municipalité entendant respecter ce souhait, elle vous informe qu'elle retire le rapport-préavis N° 2024/01, afin de présenter une version complétée d'ici au mois de juin 2026.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter